Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural du 6 septembre 2022

Présences

21 personnes présentes, dont 16 membres :

- Conseillers communaux : JACQUIEZ P. (Président), ADAM R. (Echevin), DUBUC E., GREGOIRE M., HAMOIR B. (Présidente du CPAS), PAULY M. (Echevin).
- Citoyens : ANCEAU M., BARTHELEMI J-P., DEMOL L., FANTIN X., HAYOT J-J., JORDENS L., MABILLE J., MARCHAND M-P., PESTIAUX S., SAISELET Ch.
- Administration communale : COLLARD S., MAGIS S.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C., PILATI M.
- Invitée : Caroline DEROUBAIX (Echevine).

10 personnes excusées, dont 9 membres :

- Conseillers communaux : BENTZ A-S. CELLIERE M.
- Citoyens : BOURDOUXHE P., COLLINET D., DOUMONT A., PAULY X., VAN GEEL B., VAN HUMBEECK C., VERHAEGHE D.
- SPW-DGARNE : GABRIEL E.

8 membres absents :

- Citoyens : ALAERTS J., BAUDOUX T., DEJARDIN Ph., DESCAMPS J-M., HENRY J., LARBOUILLAT W., MAMBOUR M., XHAUFLAIRE D.

En ouverture de la séance, Monsieur Jacquiez, Président de la Commission Locale de Développement Rural, propose un tour de table pour que les nouveaux membres, ainsi que le nouvel agent de la FRW, Matteo Pilati, puissent se présenter. Il cède ensuite la parole à la Fondation Rurale de Wallonie, qui décline l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour de la réunion

1. Introduction : présentation des nouvelles infrastructures de Matagne-la-Grande
2. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
3. État d'avancement des projets en convention Développement rural
4. Présentation des dossiers de candidatures rentrés dans le cadre des appels à projets WaCy, PIC/PIMACI, Cœur de village, BiodiverCité et plan Cigogne
5. Communications sur les projets du PCDR
6. Divers

1. Introduction : présentation des nouvelles infrastructures de Matagne-la-Grande

La réunion a été organisée à Matagne-la-Grande afin de permettre aux membres de visiter la salle (prochaine demande de convention, voir ci-dessous) et les nouvelles infrastructures créées sur le village.

La FRW commence par présenter le verger se situant derrière la salle, planté sur un terrain communal en l'honneur de Jean-Marie Bertrand. Il a été créé et inauguré en septembre 2021 par le comité des fêtes du village.

Toujours aux abords de la salle, il y a désormais un terrain de pétanque et un four à pain et pizza collectif. Un membre du comité des fêtes de Matagne-la-Grande signale qu'il est ouvert à tous les citoyens de l'entité sur réservation et qu'une réflexion autour d'un règlement d'utilisation est encore en cours. À ce sujet, le Bourgmestre et M. Collard prévoient une réunion prochainement, ainsi que la mise en place d'une barre de sécurité avec clé. Il est aussi précisé que les travaux ont entièrement été réalisés par les ouvriers communaux.

Un espace multisports est ouvert depuis avril 2022 pour un coût de 126.000€ dont 85% subsidiés par Infrasport. Il se situe à côté du terrain de balle pelote du village. Cette infrastructure répond, en partie, à la fiche-projet 2.7 du PCDR : « Création d'une plaine de jeux à Matagne-la-Grande ».





2. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Les membres de la CLDR approuvent, sans réserve, le compte-rendu de la réunion du 09 février 2022.

Ils prennent également connaissance du compte-rendu de la conférence organisée par la CLDR sur les sentiers du 20 avril 2022.

3. État d'avancement des projets en convention Développement rural

Aménagement de l'étang du Grand Bu en zone de convivialité et de loisirs – fiche-projet 1.4 du PCDR

La FRW rappelle l'historique du dossier : le permis d'urbanisme a été obtenu par la Commune en septembre 2021 et le dossier « Projet » a été introduit en mars 2022. Le coût est estimé à 364.000€ et les subsides espérés sont de 125.000€ des Espaces Verts, ainsi que 165.000€ du Développement Rural, soit 80%. Le dossier est, depuis lors, en cours de traitement par ces deux administrations. Une fois la promesse de principe obtenue des Espaces Verts, il faudra, ensuite, faire approuver le projet définitif, ainsi que la convention-réalisation Développement rural par le Conseil communal et la Ministre Tellier avant de passer à l'adjudication.

Un membre de la CLDR demande une explication concernant le temps d'attente assez long. Le dossier est actuellement en cours de traitement et, principalement, en attente d'une promesse de subsides du département des Espaces Verts. Le Développement Rural pourra alors réaliser la convention-réalisation et adapter ses subsides en fonction de ce montant. La FRW précise qu'après l'adjudication, le dossier devra, de nouveau, passer par l'approbation de l'administration du Développement rural, mais aussi obtenir la signature de la Ministre Tellier dans le cadre de la promesse ferme de subsides Espaces Verts. Ces deux Administrations dépendent toutes deux du cabinet de la Ministre Tellier. La Commune pourra alors notifier l'adjudication à l'entreprise désignée et donner l'ordre de commencer les travaux. Le Bourgmestre rappelle que ce projet est en cours depuis maintenant 4 ans.

Création de logements intergénérationnels au Carmel – fiche-projet 1.3 du PCDR

La FRW rappelle le contenu de la fiche-projet et présente l'historique du dossier. Une convention-faisabilité a été obtenue du Développement Rural en janvier 2022. Elle correspond à un subside de 20.000€ pour l'étude du projet. La commune a désigné, en août 2022, Christine Pierard comme auteure de projet. Le coût, pour la création de 5 logements et l'aménagement d'espaces communs dans l'aile Est, est estimé à 1.016.000€, avec 82.000€ de subsides espérés d'UREBA et 510.000€ du Développement Rural, qui correspond au plafond pour ce type de projet.

La procédure Développement rural prévoit qu'une fois que l'avant-projet sera réalisé, l'auteure le présentera aux membres lors d'une réunion de la CLDR élargie. Le Bourgmestre annonce que Madame Pierard devrait envoyer sa première esquisse dans une dizaine de jours.

Aménagement de la salle de Matagne-la Grande en Maison de Village – fiche-projet 3.19 du PCDR

La FRW rappelle le contenu de la fiche-projet et présente l'historique du dossier. Une réunion de coordination a été organisée en mars 2022 avec les administrations concernées par ce projet dans le cadre de la demande de convention-faisabilité Développement rural. Il en est ressorti, le besoin de compléter la fiche-projet pour appuyer la justification, de percer des baies vitrées pour augmenter l'attractivité de la salle, de majorer l'estimation du coût au vu de l'augmentation des prix des matériaux et de l'ajout de nouveaux postes, ainsi que de fournir un plan de l'aménagement des abords, notamment de l'espace alloué à la future plaine de jeux et à l'esplanade permettant la mise en place d'un chapiteau. La nouvelle estimation est de 904.000€ (243.000€ de plus) et les subsides espérés sont de 70.000€ de la part d'UREBA, ainsi que 667.000€ du Développement Rural, soit 80%. Le projet de convention-faisabilité doit être approuvé par le Conseil communal de septembre afin de pouvoir le transmettre au Cabinet de la Ministre Tellier pour signature lors de la session d'approbation d'octobre.

Un membre s'étonne, à la vue de la situation actuelle, de voir que le coût d'un seul des trois projets présentés ici a été majoré. Le Bourgmestre explique que cela est dû, notamment, aux différents ajouts par rapport au projet initial, comme les percements de baies vitrées, ainsi qu'à l'augmentation du prix des matériaux. L'estimation du coût du Grand Bu avait déjà été revue par l'auteur au stade du projet. Quant à celui des logements intergénérationnels du Carmel, il est réaliste pour l'instant et sera revu par l'auteur de projet. La difficulté majeure réside dans le fait que l'estimation est réalisée au moment du lancement des projets, alors que les travaux débutent bien plus longtemps après cela, à cause des longues procédures administratives. À ce sujet, Madame Lemaire précise qu'il reste possible d'augmenter le subside du Développement Rural après la signature de la convention-réalisation, grâce à un avenant financier, tant que celui-ci ne dépasse pas 20% de la première estimation ainsi que le plafond maximum.

4. Présentation des dossiers de candidatures rentrés dans le cadre des appels à projets WaCy, PIMACI, Cœur de village, BiodiverCité et plan Cigogne

Wacy

Dans un premier temps, la FRW réalise la présentation de cet appel à projet. Depuis mars 2021, Doische est devenue une commune pilote Wallonie Cyclable. Cela implique plusieurs choses, dont la mise en place d'une commission vélo composée de cyclistes de l'entité, l'adoption d'un plan d'investissement comprenant 150.000€ de subsides, la réalisation d'un audit de la politique cyclable communale et l'adoption d'une plateforme de signalement pour les usagers. En participant à cet appel à projet, la commune répond, en partie, aux fiches-projet 1.1 et 2.2 du PCDR, respectivement pour l' « aménagement et l'équipement de liaisons intervillages, douces et touristiques mettant en valeur le patrimoine de l'Entité » et pour la « réalisation d'un plan communal de mobilité ».

Madame Hamoir, Échevine de la Mobilité, présente le détail du projet rentré par la commune dans ce cadre, ainsi que l'audit de la politique cyclable de la commune. Étant donné que le RAVeL représente une véritable épine dorsale pour le réseau de mobilité douce de l'entité, l'idée était d'y relier complètement tous les villages avec l'aide de la commission vélo. Cette dernière s'est réunie deux fois pour compléter un dossier reprenant 7 fiches dans ce but.

Une seule d'entre elles a été acceptée par l'Administration du SPW Mobilité et Infrastructures, celle concernant la route du Crestia à Doische. Avec la complémentarité du PIMACI, cette fiche consiste en la création d'une bande cyclable de 2,50m de large le long de la rue du Marais reliant le RAVeL au centre de Doische. Un membre demande si un subside aussi faible (150.000€) sera suffisant pour ce genre d'aménagement et les expropriations que cela engendrera. Le Bourgmestre explique que le projet représente 920m de voirie. En considérant tous les travaux, les expropriations et le comblement des fossés, le coût du projet s'élève à 356.000€. Au niveau des expropriations, l'avantage se situe dans le fait qu'il ne faudra traiter qu'avec un seul propriétaire, pour cela, le cheminement traversera la route à hauteur du pont.

Les 6 autres fiches n'ont pas été retenues car il s'agissait de créer des bandes cyclables non séparées sur la route existante.

En passant à l'explication de l'audit, Madame Hamoir précise qu'il a été difficile de trouver une société spécialisée pour le réaliser, d'autant que toutes les communes pilotes Wallonie Cyclable en ont eu besoin au même moment et que les délais alloués étaient très courts. Les rôles de cet audit sont multiples : passer l'ensemble de la politique communale au crible des enjeux de la mobilité cyclable, évaluer le niveau de développement de la commune (forces et faiblesses), identifier les pistes de développement et dégager des propositions d'actions et les possibilités en lien avec la thématique. La commune a attribué ce marché à la société ICEDD (Institut de conseil et d'études en développement durable). L'audit a été finalisé en avril 2022, en co-construction avec la commission vélo de la commune (usagers cyclistes, police, Mobilesem, agents communaux et représentants politiques) lors de deux réunions. Les résultats de ce dernier ont été exprimés par l'évaluation de plusieurs thématiques, donnant plusieurs constats et perspectives pour la politique cyclable de la commune de Doische (marge de progression possible). Un monitoring devra permettre de mettre à jour cet audit.

Les pistes d'actions définies pour la commune sont multiples :

- Au niveau des besoins des cyclistes : mettre en place un outil de signalement des problèmes (adhésion à Fix My Street), ainsi que pérenniser et structurer le comité du suivi vélo.
- Au niveau de la coordination : élaborer un Plan Communal de Mobilité (PCM) et désigner un conseiller en mobilité. Ce point est, d'ailleurs, une fiche du PCDR
- Au niveau du financement : diversifier et augmenter le (co)financement via les appels à projet, le PCDR etc.
- Au niveau de la promotion et des services : informer les usagers sur ce qui existe déjà, impliquer les écoles en collaboration avec la police locale, former les élèves en collaboration avec Mobilesem, promouvoir le test de vélos électriques, offrir un kit de démarrage aux cyclistes et promouvoir le vélo au sein de l'Administration communale.
- Au niveau du réseau cyclable : concevoir et mettre en œuvre un réseau entre les pôles, évaluer le potentiel des voiries agricoles en tant que chemins réservés, mesurer les vitesses et charges de trafic, ainsi que développer la signalisation sur les liaisons.
- Au niveau du stationnement : poursuivre le placement de stationnement vélo à proximité des services et des arrêts de transport public (multimodalité).
- Au niveau de l'évaluation de la politique cyclable : réaliser des enquêtes avec la population et créer un observatoire vélo afin de monitorer l'usage du vélo utilitaire.

PIMACI/PIC

Dans un premier temps, la FRW réalise la présentation de cet appel à projet. Le Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité vise la réalisation d'aménagements en faveur d'une mobilité active quotidienne de trois types : cyclable (50% de la subvention), piétonne (20%) et les pôles d'intermodalité (30%). La commune de Doische dispose d'un droit de tirage de 124.000€ à engager pour l'année 2021 et, de nouveau, trois fois cette somme pour les années 2022, 2023 et 2024 avec 80% des travaux subsidiables. En participant à cet appel à projet, la commune répond, en partie, à la fiche-projet 1.1 du PCDR pour l' « aménagement et l'équipement de liaisons intervillages, douces et touristiques mettant en valeur le patrimoine de l'Entité ». Madame Hamoir précise que, dans le cadre de ce plan d'investissement, la commune doit proposer des projets dont le subside total représente entre 400 à 450% du montant de la subvention, correspondant aux droits de tirage pour 4 ans (2021 à 2024).

Le Bourgmestre prend la parole pour présenter les investissements qui seront réalisés dans le cadre du PIMACI, qu'il faut envisager en parallèle du Plan d'Investissement Communal (PIC) 2022-2024, octroyant un droit de tirage pour l'entretien des voiries.

Le premier projet, consiste en la création d'une liaison cyclopiétonne depuis le parking communal vers la rue du Marais, en continuation du projet rentré dans le cadre de WaCy. L'achat d'un terrain de 1ha11 derrière le parking de la maison communale (voir plan cigogne ci-dessous) permettrait de créer une liaison entre le pont et le CPAS, pour relier ce mobipôle avec une voie lente plus sécurisée. Le projet est estimé à 179.000€. Un membre demande si l'espace le long de la rivière, entre le pont déjà existant et le parking, sera assez large. Le Bourgmestre précise qu'avec l'achat de ce terrain, il serait largement possible de faire passer une voie lente de 2m50 de large distante de 3m de la berge. Le mobipôle (voiture, TEC, vélo) sera aménagé avec borne de rechargement électrique, garage pour vélos, station de nettoyage et de petite réparation.

Le deuxième projet prévu vise la réfection des voiries et de ses trottoirs sur 850m au centre de Gochenée, pour un investissement de 544.000€. Il se situe à la rue Phépet, sur une partie du quartier Alphonse Balat, ainsi que sur la rue Haute et la rue du Butia. Le Bourgmestre précise que Gochenée n'a pas eu de rénovation de voirie depuis fort longtemps, en dehors de celle de la voirie agricole des Biaux, il y a 4 ans. Le projet prévoit la réfection de l'égouttage et de la voirie ainsi que l'amélioration des trottoirs.

Le troisième projet prévu se situe dans le village de Soulme et comprend une section présente sur la rue des Granges, la rue du Ruage et la rue Sainte-Colombe. Il s'agit, ici, de refaire le revêtement, les avaloirs, l'égouttage et les lignes de signalisation. Le projet représente 380m de voirie pour 300.000€.

Un quatrième projet consiste en la création d'une voie lente entre Vodelée et Gochenée, sécurisant cette route reconnue comme dangereuse. Nous parlons ici d'une section de 2400m, dont 1800 se situe en prairie. La commune compte, en partie, reboucher le fossé et faire une voie lente de 2m de large. Le choix de diminuer la largeur de 2m50 à 2m s'explique par les économies conséquentes effectuées avec une bande cyclable aussi longue. Le choix a également été fait de proposer une route en béton, et non en tarmac drainant, car ce dernier implique la pose de contrebutages, coûtant 83€ HTVA de plus à la commune par mètre courant. Accessible aux vélos et piétons, le coût de cette voirie est estimé à 530.000€. Il sera plus difficile d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de ce projet à cause des nombreux propriétaires différents et des parcelles en indivision à exproprier.

La Commune a donc rentré un dossier PIC 2022-2024 de 1.120.000€ éligible à 60% de subsides et un dossier PIMACI 2021-2024 de 845.000€ éligible à 80% de subsides. Il est à noter qu'un dossier d'aménagement peut être subsidié par le PIC et/ou par le PIMACI (répartition selon la vocation et l'optimalisation des enveloppes).

Cœur de village

La FRW procède à la présentation générale de cet appel à projet. « Cœur de village », lancé par le Ministre Collignon, concerne l'aménagement d'espaces publics fonctionnels et polyvalents ou de bâtiments présents sur le domaine communal. La subvention pouvait aller de 200.000€ à 500.000€, pour un total de 80% du projet. La commune de Doische souhaitait rentrer un dossier répondant à la fiche-projet 3.35 du PCDR : « Création d'un espace de convivialité à Gochenée ».

Le Bourgmestre explique qu'il était question de racheter l'ancienne ferme au carrefour entre la rue de Vodelée et la route de Biesme à Gochenée, ainsi que le terrain y attenant, pour offrir un accès sécurisé du centre du village vers la salle et la nouvelle plaine de jeux (qui se fait actuellement via la voirie régionale). Il était aussi question de déplacer le terrain de balle-pelote et d'utiliser une partie des bâtiments pour installer un local des jeunes, une buvette pour la balle pelote ainsi qu'une galerie ou une salle d'exposition. Malheureusement, le propriétaire a refusé l'offre de 150.000€ du Collège communal, qui a donc dû abandonner son projet.

BiodiverCité

La FRW procède à la présentation générale de cet appel à projet, avant de céder la parole à Monsieur Adam. BiodiverCité est un appel à projet annuel de 12.000€, mis à disposition des communes pour des actions de préservation et de restauration des espaces naturels et le développement de la biodiversité en Wallonie. D'une part, 10.000€ peuvent donc être alloués à des actions de sensibilisation du public, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, des actions en faveur des pollinisateurs, etc. D'autre part, 2000€ peuvent être engagés dans le cadre de la semaine de l'arbre. La commune de Doische a rentré une fiche de 874€ pour sa participation à la semaine de l'arbre 2023. Cela répond, en partie, à la fiche-projet 2.4 du PCDR : « Programmation d'actions de protection et de sensibilisation à l'environnement.

Monsieur Adam, Echevin de l'Environnement, appuie, ensuite, le caractère multiple et programmable de cet appel à projet. À l'avenir, la commune pourrait, par exemple, rentrer des fiches pour la création de prés fleuris. En outre, une des forces de l'entité est sa nature très bien développée et préservée. Il serait donc judicieux de continuer à développer ce côté, aussi bien plaisant pour les habitants que pour les touristes.

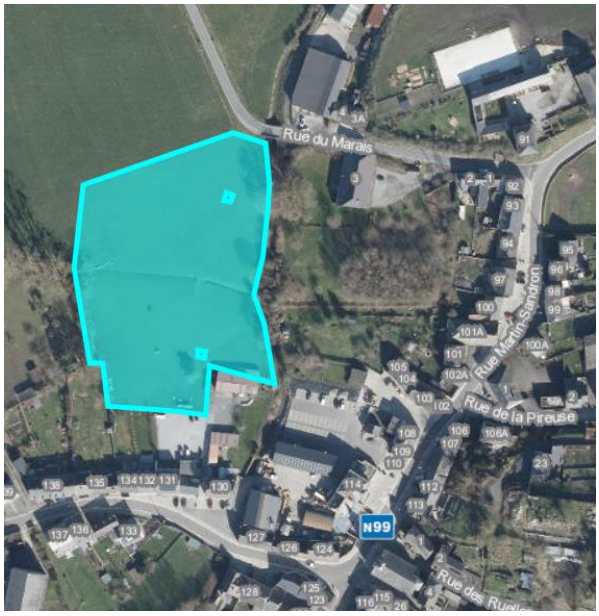
La semaine de l'arbre est aussi importante pour la sensibilisation du public à l'importance de la plantation et la régénération des espaces verts. La commune souhaite particulièrement appuyer sur ce point grâce, notamment, à la participation de la section horticole de l'Athénée.

Monsieur Adam conclut ce point en parlant d'un autre appel à projet en faveur de la nature, « maillage vert et bleu », pour lequel la commune envisage de rentrer un projet.

Plan Cigogne

La FRW réalise la présentation générale de cet appel à projet. Le plan cigogne 3 est un appel à projet visant à l'ouverture et au subventionnement de plus de 3000 nouvelles places en crèche. Madame Deroubaix, Echevine de la petite enfance, précise que ce plan vise la création de +5200 places. Doische fait partie du second volet, reprenant l'ouverture de 1386 places. Les financements prévus dans ce cadre sont multiples : des subventions à l'emploi, des subsides ONE et une subvention « infrastructure » correspondant à 80% du montant total du projet, avec un maximum de 41.000€ HTVA par place créée. En rentrant un dossier dans cet appel à projet, la commune répond directement à la fiche-projet 3.5 du PCDR : « Création d'infrastructures d'accueil pour la petite enfance ». La Commune compte 2 accueillantes mais aucune crèche.

La parole est cédée à Madame Deroubaix, qui procède à la présentation plus concrète du projet de la commune. Ce dernier prévoit la création d'une crèche communale de 21 places. La procédure d'achat d'un terrain situé à Doische, derrière les bureaux du CPAS, est en cours pour ensuite y construire un bâtiment neuf de 300m^2 pour un investissement de, plus ou moins, 1.100.000€ et une subvention espérée de 875.120€. Il sera de plain-pied et aux normes énergétiques. Son accès se fera via la rue du Marais et entre parfaitement en adéquation avec ce qui sera mis en place dans le cadre des appels à projet WaCy et PIMACI. En effet, la mobilité et l'accès sont un critère essentiel dans l'attribution des subsides. La commune a donc décidé d'implanter cette infrastructure à Doische et de continuer le développement de ce centre névralgique de l'entité où se situe déjà l'administration, la bibliothèque, les bureaux du CPAS, etc. À l'origine, le Conseil communal souhaitait implanter ce projet à Matagne-la-Petite, mais la conseillère en charge du plan cigogne a déconseillé cet emplacement, trop délocalisé et moins bien accessible. Elle a, également, conseillé à la commune de revoir le projet à la hausse et d'envisager la création de 21 places au lieu des 14 places envisagées à l'origine. Cette crèche pourrait attirer plus facilement des jeunes couples à s'installer dans la commune.



La commune doit désormais rentrer un dossier réunissant le projet conforme aux normes énergétiques (incontournable pour l'octroi des subsides), son implantation, les titres de propriétés et autres documents pour le 30 septembre 2022. Si tout se passe bien, les travaux devraient débuter en octobre 2024 pour une ouverture

en 2026. La Commune n'a pas encore tranché pour la gestion, il pourrait s'agir d'une crèche communale, gérée par le CPAS ou par l'intercommunale IMAJE.

5. Communication sur les projets du PCDR

Nouvelle plaine de jeux à Gochenée – fiche-projet 3.35 du PCDR :



Ouverte depuis avril 2022, elle a coûté 51.900€ dont 80% ont été subsidiés par Infrasport. Ce projet se situe en face de la salle du village et répond à la fiche-projet 3.35 du PCDR : « Création d'un espace de convivialité à Gochenée ».

Nouvelle plaine de jeux à Matagne-la-Petite – fiche-projet 3.8 du PCDR :

Ouverte depuis juillet 2022, elle a coûté 73.000€ dont 80% ont été subsidiés par Infrasport. Ce projet se situe à côté de l'école du village et répond à la fiche-projet 3.8 : « Aménagement du cœur du village de Matagne-la-Petite ».





Nouvel espace multisports à Doische – fiche-projet 3.27 du PCDR :

Ouvert depuis avril 2022, il a coûté 280.000€ dont 240.000€ de subsides par Infrasport (85%). Ce projet se situe rue du Calvaire et répond à la fiche-projet 3.27 : « Création d'un espace de convivialité à Doische ».



Le Bourgmestre précise que l'éclairage des deux espaces multisports de Doische et de Matagne-la-Grande sera installé fin septembre. Ce léger retard s'explique par les négociations menées avec ORES qui sera en charge de son entretien. La plaine de jeux a été déplacée à côté du terrain multisports. Un règlement communal pour l'administration de toutes ces nouvelles aires de jeux a été rédigé par Monsieur Collard, le Directeur général. La Commune a également rencontré les jeunes de Doische suite à des problèmes rencontrés avec des ados dans la plaine de jeux. Un membre signale le dépôt dommageable de canettes et de mégots de cigarette dans la maisonnette réservée aux petits. La commune y sera très attentive.

Un membre salue le succès de toutes ces infrastructures, investies durant tout l'été par un grand nombre d'habitants de l'entité.

Cimetière de Doische – fiche-projet 3.27 du PCDR :

En réponse à la fiche-projet 3.27 du PCDR : « Création d'un espace de convivialité à Doische », la commune avait décidé de procéder à la transformation de l'ancien cimetière de Doische en espace culturel et cinéraire. Les travaux ont été réalisés par les ouvriers communaux. Ce projet a couté 95.000€, dont 15.000€ subsidiés par un appel à projet pour l'embellissement des cimetières.

Le Bourgmestre signale que les travaux se terminent (il reste le sentier à aménager) et que l'inauguration se fera en avril 2023, lors du week-end de la fête communale. La première incinération, celle de Bernard Gautier, premier directeur du centre culturel de Doische, a eu lieu le vendredi 2 septembre 2022.




Zoning artisanal – fiche-projet 3.6 du PCDR :

Monsieur le Bourgmestre réalise l'état d'avancement de ce projet, répondant à la fiche-projet 3.6 du PCDR : « création d'un zoning artisanal ». Dans le cadre de la procédure de modification du plan de secteur, le Gouvernement wallon a sollicité 5 avis sur ce dossier. Seul le DNF a rendu un avis négatif, invoquant l'intérêt biologique du site en question. Une réunion sera tenue la semaine prochaine avec le Cabinet du Ministre Willy Borsus pour essayer de faire avancer le projet. Il faudra ensuite rencontrer le Cabinet de la Ministre Tellier pour obtenir l'accord du Gouvernement wallon pour réaliser une étude d'incidence. Plusieurs entrepreneurs étaient prêts à s'installer sur ce zoning, malheureusement, ils commencent à se désister à cause de la lenteur du dossier.



Locaux pour l'Office du Tourisme – fiche-projet 1.2 volet 4 du PCDR :

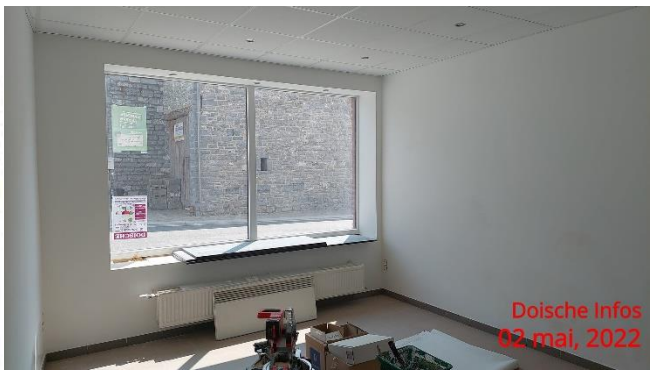
Dans le cadre de l'acquisition du 108 rue Martin Sandron à Doische, la commune a décidé de réaliser des travaux pour offrir de nouveaux locaux à l'Office du tourisme. 79.000€ ont été investis en fonds propres, dont 44.000€ pour les bureaux en eux-mêmes et 16.000€ pour une annexe. Ce projet répond à la fiche-projet 1.2 du PCDR : « Amélioration de la visibilité de l'Office du tourisme ».

Monsieur Adam explique que les bureaux précédents n'étaient pas assez visibles, vétustes et exigus d'où la volonté de les déplacer dans ce bâtiment qui occupe une position centrale à Doische et avec un accès sécurisé. Depuis un certain temps, le tourisme sur la commune se développe grandement, notamment autour de la

nature et des gîtes présents sur l'entité. Des locaux appropriés permettront le développement de nouveaux projets. Le nouvel Office du tourisme comptera un bureau d'accueil et une kitchenette au rez-de-chaussée, ainsi qu'un bureau et une salle de réunion à l'étage. Monsieur Adam conclut en soulignant le travail des ouvriers communaux, une équipe pluridisciplinaire très efficace. Le déménagement de l'Office du tourisme est imminent même si le nouveau mobilier n'arrivera que dans 3 mois.

Le Bourgmestre signale qu'un logement est aussi en cours de rénovation dans ce bâtiment, qui compte déjà le restaurant communal. Les ouvriers communaux l'achèveront cet hiver. Ils profitent actuellement de l'été pour travailler en extérieur sur d'autres chantiers.









6. Divers

Lancement du conseil consultatif intergénérationnel : Ce conseil a été formé suite à un appel à candidatures. Trois réunions ont eu lieu le 01 juin, le 12 juillet et le 01 septembre de l'année 2022. Madame Hamoir précise que plusieurs projets ont déjà été envisagés et cède la parole à Madame Saiselet, membre de ce conseil présente dans l'assemblée. Elle indique qu'il y avait 6 personnes présentes à la dernière réunion. Le conseil a déjà programmé un atelier de cuisine à 4 mains le 2 novembre prochain, ainsi que des rencontres et découvertes des producteurs locaux et des cafés-papotes. Madame Hamoir annonce que des démarches seront faites vers les écoles de l'entité et invite les citoyens intéressés à rejoindre le conseil consultatif intergénérationnel.

Programmation de la prochaine réunion : La FRW annonce que la prochaine CLDR devrait avoir lieu en novembre ou décembre 2022. Madame Isabelle Jeandrain sera invitée à présenter l'état d'avancement des différents projets menés par le Plan de Cohésion Sociale. On y préparera également l'addendum au PCDR pour la construction d'une maison de village à Niverlée.

La CLDR **accueille Matteo Pilati**, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie, qui remplace Florian Higny pour l'accompagnement du PCDR de Doische.

Avant que la FRW ne cède la parole aux membres de l'assemblée souhaitant formuler d'autres points divers, la CLDR **acte la démission** de Monsieur Jacques Stevens le 22 août 2022 pour raisons personnelles.

Monsieur Mabille signale l'existence, dans le cadre du plan de relance de la Wallonie, de l'**appel à projet tiers-lieux ruraux** de la Ministre Tellier et du Ministre Henry. Il suggère de rentrer un projet pour le développement du Carmel car plusieurs services sont évoqués dans la fiche-projet du PCDR (team-bulding, coworking, vitrine pour les produits locaux etc.) ou pour poursuivre le développement dans le centre de Doische. Le financement est plafonné à 680.000€ et peut venir en complément des subsides Développement Rural. Il signale également qu'il a travaillé sur le vademecum de cet appel à projet et qu'il peut donc répondre aux éventuelles questions de la commune à ce sujet. Ce subside est, à la base, plus destiné à subventionner l'emploi et du matériel, mais il peut également servir pour des infrastructures si cela est bien justifié. Il favorise également les projets déjà bien avancés. Le Bourgmestre demande s'il peut servir à l'équipement des pièces communautaires pour les locataires des logements intergénérationnels ? Il n'y a pas d'attente sur le fond, il faut juste que cela réponde à de vrais besoins et que le cheminement du projet soit déjà mature. Cet appel à projet peut répondre à tous projets mettant en œuvre un bâtiment multifonctionnel : coworking, crèche, développement du circuit court avec coop-esem, cabinet médical etc. Le dépôt des dossiers doit être fait pour le 25 octobre 2022.

Ensuite, le Bourgmestre procède à un **état d'avancement des derniers dossiers en cours** :

- Le mirador de Vaucelles devrait être terminé en septembre 2022 (fiche-projet 1.1 volet 5).
- Le projet de réfection des voiries agricoles, pour un coût de 377.000€ dont 60% subsidiés, passera au Conseil communal du 8 septembre 2022 (fiche-projet 3.1). Il concerne la route des ULM à Matagne-la-Petite et la rue du Blocus à Gimnée.
- Les travaux sur la rue des Juifs à Matagne-la-Grande devraient coûter 205.600€. L'ouverture des offres se fera le 15 septembre 2022 et la réalisation des travaux en 2023.
- Le pré-RAVeL Gimnée-Romedenne (fiche-projet 2.11) est retardé à cause de deux ponts présents sur le territoire de Romedenne. Les communes de Doische et Philippeville avaient eu une réunion avec l'administration des ponts et chaussées en décembre 2021. Une réunion doit être reprogrammée fin novembre 2022 pour planifier l'étude du SPW en 2023. Philippeville recherche 800.000€ de subsides pour la réfection des ponts le long de ce tronçon.
- La rénovation énergétique des locaux du Foyer Culturel a été estimée à 560.000€ et une promesse de subside de 282.000€ a été obtenue la semaine dernière à ce sujet (appel à projet de la Ministre Linard provenant du plan de relance et de résilience européen). L'isolation sera entièrement refaite (sol, mur) et des panneaux rigides seront placés pour l'isolation de la toiture. Tout le travail sera réalisé à l'intérieur du bâtiment pour ne pas toucher à la façade en pierres bleues.

La FRW demande aux membres de la CLDR de bien vouloir répondre anonymement à une enquête de satisfaction menée dans le cadre de sa convention cadre avec la Région wallonne.

Le Président de la CLDR, Monsieur Jacquiez, conclut la réunion en remerciant tout le personnel et les ouvriers de la commune pour leur efficacité et leurs compétences dans le cadre de la création et la rénovation des infrastructures communales. Il invite les membres à partager le verre de la convivialité.

Céline LEMAIRE et Matteo PILATI,
Fondation Rurale de Wallonie